



**RÈGLEMENT DE CONCOURS**  
**de la Société Cynologique Suisse de la SCS**  
**pour les disciplines sportives**

**AGILITY MOBILITY OBEDIENCE**

**DIRECTIVE 2019**

**Pre-Beginners**

## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1 Concours Pre-Beginners

Les concours Pre-Beginners doivent faciliter l'entrée dans la discipline de sport obedience.

Il ne s'agit pas d'un concours officiel et il ne sera ni soutenue ni contrôlée par la CTAMO. Les concours peuvent être organisés lors des concours ordinaires de la CTAMO ou lors de propres concours.

### 1.2 Âge

L'âge d'admission du chien lors du jour du concours doit être au moins 9 mois.

### 1.3 Permis de participation

Un concours Pre-Beginners est ouvert à tous chiens. Même les teams sans carnet de travail peuvent y participer.

## 2. RÈGLEMENT

### 2.1 Juge

L'appréciation peut être faite par une personne quelconque. Les juges obedience CTAMO peuvent expressément juger des concours Pre-Beginners.

Si le concours Pre-Beginners a lieu lors d'un concours ordinaire obedience CTAMO, le nombre de participants maximum par juge fixé dans le Règlement Obedience CTAMO est valable.

### 2.2 Jugement

Les exercices correspondent au règlement Beginners de la CTAMO avec les exceptions suivantes: Jouet et friandise sont admis lors du concours, il n'y aura pas d'appréciation pour l'impression générale.

## 3. VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 2 avril 2019 et entre immédiatement en vigueur. Elle remplace toutes autres directives édictées dans ce contexte. Elle est valable jusqu'au maximum la CD AMO 2021.

Sascha Grunder  
Vice-président CTAMO

Hanspeter Jutzi  
Responsable des juges Obedience